## APRÈS ART. 5 BIS N° CD174

# ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -  $(\mathrm{N}^\circ$  443)

## **AMENDEMENT**

N º CD174

présenté par M. Le Gac, Mme Le Meur, Mme Le Feur, Mme Liliana Tanguy et Mme Melchior

#### ARTICLE ADDITIONNEL

#### APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.